



Force Ouvrière Enseignement Supérieur et Recherche

Issu de la fusion du SNPREES-FO et de SupAutonome-FO,

FO ESR est membre de la fédération FNEC FP-FO et de la confédération FORCE OUVRIERE, 1^{ère} organisation syndicale de la fonction publique de l'État.

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél.: 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 – foesr@foesr.fr – www.foesr.fr

***Fin de la labellisation nationale des Équipes d'accueil (EA) :
un cadeau de plus pour les chefs d'établissements,
un recul de plus pour les universitaires***

Le ministère de l'enseignement supérieur a décidé unilatéralement de mettre fin à une de ses missions, la labellisation nationale des Équipes d'accueil, en accordant aux établissements l'entière liberté de « *créer des unités propres ou mixtes, à n'importe quel moment, sans demander un accord de l'État* ». Tel est le contenu d'une lettre cosignée par la DGSESIP et la DGRI et adressée aux présidents et directeurs d'établissements d'enseignement supérieur, dont les effets devraient être en œuvre avant le 1^{er} janvier 2020.

C'est donner aux présidents des universités un véritable droit de vie ou de mort sur les EA. En effet les UMR continuent à être labellisées par le CNRS : les autres « unités » concernées sont donc des EA. Au-delà, c'est l'ensemble de la structuration des unités de recherche qui est menacé puisque chaque Université pourrait déterminer les structures de recherche qu'elle entend reconnaître ... ou ne plus reconnaître.

Aucun accord national ne serait plus nécessaire pour la création de laboratoires ou d'UMR. Le seul « contrôle » en la matière resterait l'évaluation de l'HCERES, qui ne rend que des avis.

C'est une menace aussi sur la dotation budgétaire des unités de recherche : l'absence de toute labellisation nationale entraîne forcément la disparition de toute garantie en matière de dotation budgétaire, qui sera strictement dépendante de l'autonomie budgétaire de l'établissement.

Les présidents des universités disposeront aussi d'un nouvel outil de « gestion RH » : la création de nouvelles EA et leur destruction, au gré des « stratégies » d'établissement.

En d'autres termes, plus que jamais, malheur à ceux qui n'iront pas dans le sens présidentiel et à ceux qui pratiquent la liberté de pensée et de recherche. Malheur aux laboratoires qui ne s'inscrivent pas, de gré ou de force, dans les « politiques de site » ou les « axes de recherche » déterminés en dehors de toute délibération collégiale des chercheurs eux-mêmes.

Ce désengagement unilatéral du ministère pourrait aussi déboucher à terme sur la fin des fonctions de qualification du CNU, afin de laisser libre cours aux recrutements d'établissement, objectif réitéré des présidents (voir récent colloque de la CPU et notre communiqué du 2 avril à ce sujet). À cet égard, les élections pour le renouvellement du CNU de cet automne ne sont pas anodines : voter pour des listes corporatives qui ne seront jamais en position de défendre au niveau national l'indépendance des enseignants-chercheurs laisserait toute possibilité au gouvernement ou aux présidences de laminier celle-ci.

FO ESR s'oppose à l'attribution aux présidences ou aux universités d'un pouvoir sur la structuration des unités de recherche, revendique le maintien de la labellisation nationale des EA et réaffirme son attachement à la pleine liberté individuelle de recherche, la liberté pour chaque universitaire de demander son rattachement à l'équipe de recherche de son choix dans l'Université de son choix et les moyens et conditions de travail qui lui permettent de mener en toute indépendance sa recherche.

Montreuil, le 16 avril 2019